

Commune de Sullens

Rapport de la commission de gestion relatif aux comptes communaux de l'exercice 2024

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions légales et aux règlements en vigueur, la commission de gestion chargée du contrôle des comptes 2024 de la commune de Sullens s'est réunie le 21 mai sur convocation de la Municipalité, ainsi que les 27 mai et 3 juin 2025.

Un examen succinct des comptes a été effectué par la société Fiducial FRI SA à Echallens. La commission a pris connaissance du rapport de révision des comptes 2024. Cet examen succinct a consisté en des entretiens avec le personnel de la commune et de procédures analytiques appliquées aux données financières.

Monsieur Yves BOURGEOIS, boursier communal, a assisté à toutes les séances de la commission. Il a répondu à nos questions et nous a fourni les pièces justificatives demandées. Un contrôle par sondage des écritures et des pièces justificatives nous a permis de constater l'exactitude des comptes arrêtés au 31 décembre 2024. La commission remercie le boursier communal pour sa patience, sa disponibilité et souligne son excellent travail.

De manière générale le règlement interne de la municipalité concernant la demande de devis a été respecté. Toutefois, nous tenons à rappeler certains points à la Municipalité, soit :

- Nous avons constaté que certaines factures de maîtres d'état ont été établies conformément aux règles internes de la Commune sur des entreprises de « confiance ». Cependant, ces sociétés dites de « confiance » doivent impérativement avoir déjà travaillé à plusieurs reprises pour la Commune à pleine et entière satisfaction afin de remplir ce critère.
- Plusieurs mandataires facturent des prestations depuis de nombreuses années, sans avoir été remis en concurrence. Nous préconisons d'effectuer un nouvel appel d'offres au début de chaque législature pour les entreprises ayant des contrats ou sur des prestataires récurrents.

D'autre part, nous relevons que la marge d'autofinancement a largement diminuée principalement due à une participation communale complémentaire de CHF 288'587.- pour la péréquation, la cohésion sociale et la police cantonale sur l'exercice 2023.

Nous n'avons donc pu comptabiliser que des amortissements supplémentaires de CHF 67'834.65 contrairement à l'année 2023 où un montant de CHF 467'500 avait pu être comptabilisé.

Toutefois, nous relevons que la Commune est en avance sur les amortissements obligatoires sur les investissements effectués ces dernières années de CHF 4'334'000.-.

En conclusion et comme vous avez pu le constater en page 4 du rapport de gestion, les comptes 2024 présentent un bénéfice de CHF 2'711.49 malgré une perte budgétée à CHF 90'000.-.

Sur la base des documents présentés et des explications reçues, la commission constate une bonne gestion des comptes de la commune.

Par conséquent, elle demande au Conseil communal d'accepter les comptes de l'exercice 2024 tels que présentés et d'en donner décharge au boursier, à la Municipalité et à ladite commission.

Sullens, le 3 juin 2025

Pour la commission :

Killien BAUDAT (président)

Florent ECKERT (rapporteur)

Claude SAUGEON

Benjamin VALET

Sébastien THIÉBAUD